

QUESTIONNAIRE — NOTE D'APPLICATION : PROTÈGE-DENTS EN COMPÉTITION FFTDA (validée le 27 mars 2024)

Source : Note d'application – protège-dents FFTDA (Art. 4-2.4 & #Explanation7) – validée par l'Administrateur Judiciaire le 27 mars 2024

N°	Question	Réponse A	Réponse B	Réponse C	Réponse D	Source
1	Quel est l'objectif principal des mesures relatives au port du protège-dents ?	Uniformiser l'aspect des compétiteurs sur l'aire de combat	Permettre aux athlètes le port de protections sécuritaires et réglementaires tout en prévenant les blessures, sans modifier les performances ni altérer le résultat du match	Faciliter le travail des arbitres lors du contrôle des équipements	Se conformer aux exigences esthétiques imposées par la World Taekwondo	Note protège-dents – Objectifs
2	Pour quelles catégories le port du protège-dents est-il OBLIGATOIRE ?	Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors uniquement	Cadets, Juniors, Seniors et Masters	Cadets, Juniors et Seniors uniquement	Toutes les catégories sans exception	Note protège-dents – Port obligatoire/ conseillé
3	Pour quelles catégories le port du protège-dents est-il seulement CONSEILLÉ ?	Cadets et Juniors uniquement	Seniors et Masters	Benjamins/Minimes et Masters	Espoirs et Masters uniquement	Note protège-dents – Port obligatoire/ conseillé
4	Quelles sont les couleurs réglementaires du protège-dents en compétition ?	Rouge ou blanche uniquement	Blanche ou transparente et incolore	Blanche, transparente ou de la couleur du club du compétiteur	Toute couleur, sous réserve d'approbation par le médecin officiel	Note protège-dents – Couleur
5	Les protège-dents doubles transparents ET colorés sont-ils acceptés ?	Non, ils sont strictement interdits quelles que soient les circonstances	Oui, sans restriction particulière	Oui, mais uniquement sur présentation d'un avis médical	Oui, mais uniquement pour les catégories Masters	Note protège-dents – Protège-dents coloré
6	Quelle partie des dents le protège-dents simple supérieur doit-il obligatoirement couvrir ?	Les dents de devant uniquement (incisives)	Les dents supérieures en incluant les premières molaires	L'ensemble des dents supérieures et inférieures	Les deux premières incisives et les canines uniquement	Note protège-dents – Couverture dentaire
7	Quelle est l'épaisseur minimale réglementaire du protège-dents ?	1 mm au moins	2 mm au moins	3 mm au moins	5 mm au moins	Note protège-dents – Épaisseur
8	Quel matériau est mentionné pour le protège-dents simple supérieur alternatif au protège-dents double ?	Le silicone médical	L'éthylène-vinyl-acétate (EVA)	Le polyuréthane	Le caoutchouc naturel	Note protège-dents – Matériau EVA
9	Comment le protège-dents de sport doit-il être caractérisé mécaniquement ?	Flexible et souple pour s'adapter aux mouvements de la mâchoire	Rigide ou semi-rigide, NON flexible	Semi-flexible pour assurer confort et protection	Entièrement souple pour ne pas blesser l'adversaire	Note protège-dents – Rigidité
10	Un athlète peut-il utiliser un protège-dents orthodontique (gouttière dentaire) pour remodeler la position des dents ?	Oui, si elle est validée par un dentiste	Oui, si elle est de couleur blanche ou transparente	Non, l'athlète ne peut pas porter un protège-dents orthodontique car il n'est pas adapté pour protéger les dents en combat	Oui, mais uniquement pour les catégories où le port est conseillé	Note protège-dents – Gouttière orthodontique
11	Que doit faire un compétiteur portant un appareil dentaire (bagues) ?	Il est dispensé du port du protège-dents sur présentation d'un certificat dentaire	Il peut porter uniquement le protège-dents supérieur standard	Il doit porter un protège-dents (appareil intrabuccal) qui couvre les dents du haut comme du bas de la bouche	Il peut porter une gouttière médicale du bas en remplacement du protège-dents supérieur	Note protège-dents – Appareil dentaire
12	Dans quel cas un protège-dents médical peut-il être utilisé en compétition ?	En toutes circonstances, sans condition particulière	Sur attestation du dentiste ou orthodontiste indiquant qu'il protège bien l'athlète des chocs liés au combat	Uniquement pour les catégories Masters, sur simple déclaration de l'athlète	En cas de blessure constatée par le médecin officiel de la compétition	Note protège-dents – Protège-dents médical

13	Le protège-dents inférieur partiel est-il accepté pour les personnes portant un appareil dentaire ?	Non, il est toujours interdit quelle que soit la situation	Oui, sans aucune condition particulière	Oui, mais uniquement sur les dents du haut	Oui, uniquement pour les catégories Masters	Note protège-dents – Protège-dents inférieur partiel
14	Qu'est ce qui est recommandé concernant le protège-dents sur mesure ?	Il est déconseillé car plus difficile à contrôler par les arbitres	Il est recommandé, avec une attestation du corps médical indiquant l'adaptabilité pour le combat	Il est obligatoire pour les catégories Cadets, Juniors et Seniors	Il est interdit, seuls les protège-dents du commerce sont autorisés	Note protège-dents – Protège-dents sur mesure
15	Quelle sanction s'applique à un athlète qui échoue au contrôle de l'équipement (absence de protection, mauvaise taille, forme ou matière inadéquate) ?	L'athlète reçoit un Gam Jeom (pénalité) et dispose de 2 minutes pour se conformer	L'athlète ne peut pas se présenter sur l'aire de combat et est disqualifié (DSQ)	L'athlète est averti et peut participer sous réserve de se conformer avant le prochain combat	L'athlète est sanctionné d'un avertissement lors du premier contrôle puis disqualifié au second	Note protège-dents – Sanctions
16	Que se passe-t-il si un athlète remplace son équipement par un équipement n'ayant pas passé le contrôle ou inapproprié en cours de compétition ?	Il est immédiatement disqualifié (DSQ) sans avertissement préalable	Il est sommé de reprendre les protections adéquates et sanctionné par un Gam Jeom pour 'mauvais comportement' ; en cas de refus, il peut être disqualifié	Il reçoit un Gam Jeom et son adversaire est déclaré vainqueur du combat	Il est averti par l'arbitre central sans sanction formelle lors du premier incident	Note protège-dents – Sanctions
17	Qui est responsable de vérifier et d'assurer la sécurité et la santé des athlètes en se conformant aux règles W.T. ?	Uniquement le médecin officiel de la compétition	Le personnel médical de l'équipe et l'entraîneur	L'arbitre central et le responsable de l'aire de combat	Le directeur de compétition et la Commission Nationale d'Arbitrage	Note protège-dents – Responsabilités